

**MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL**  
**42600 CHALAIN-LE-COMTAL**  
**Tél. 04-77-76-11-69**  
**E-mail : mairie.chalain.le.comtal@wanadoo.fr**

**ARRETE MUNICIPAL**  
**REGLEMENTANT PROVISOIEMENT LA CIRCULATION**  
**ROUTE DE CHAMPS**

**Le Maire de la commune de CHALAIN-LE-COMTAL,**

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code de la route, article R.37-1,

VU le Code pénal, article R.26-15,

VU la demande présentée par la SAS TP LARDET, domiciliée TSA 70011 – chez Sogelink 69134 DARDILLY cedex, sollicitant la mise en place d'une réglementation temporaire de circulation route de Champs pour une traversée de route communale pour la pose d'un PVC pression Diamètre 150 pour un réseau d'irrigation,

**CONSIDERANT** que pour le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation et des usagers de la voie, en réglementant provisoirement la circulation,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera réglementée dans le sens des points de repères décroissants avec basculement de circulation sur la chaussée opposée, route de Champs, à partir du 12 juin 2024 pour une durée de 90 jours, afin d'effectuer une traversée de route communale pour la pose d'un PVC pression Diamètre 150 pour un réseau d'irrigation.

**ARTICLE 2 :** La signalisation de chantier rendue nécessaire par les dispositions précitées sera posée par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-GALMIER,
- à Loire Forez agglomération,
- à l'entreprise chargée des travaux.

Fait à CHALAIN-LE-COMTAL,  
Le 30 mai 2024

Le Maire,  
**Alféo GUIOTTO**  
*Guiotto*

